ATTAINING OLD AGE.

The Philosophy of Longevity Is Depicted by Prof. Cyrus Edson.

Addressing the Hundred Year club at New York the other night on "The Causes of Natural Death and How to Attain an Active and Useful Old Age," Dr. Cyrus Edson said that longevity is due to unusual powers of assimilation. Dr. Edson spoke of the trades and professions in which statistics had shown the fatalities to be earliest. Among the most fatal of the trades were those of steel polishers and potters. Merchants came well up in the list for early deaths and it had been shown that the mortality among butchers after the age of 25 is large. Among physicians also, he said, there is a high mortality rate much above the average, due to irregularity of living.

On the other hand, farmers and hunters, from their open-air life, often attain to old age.

"But," he added, "if the intellectual parts of the brain of the farmer had proper activity and exercise he would live longer. Rapid thought leads to longevity. Men in the city in this respect have a distinct advantage over the farmer. Not only is a well-balanced mind essential to old age, but a well-balanced active mind."

From this Dr. Edson deduced that "nature is a relentless fool killer." Statistics show, he added, that men of genius live a remarkably long life.

There should not be more than eight hours' sleep, he said, as too much sleep makes the sluggard. Excessive sleep results in degeneration from disuse of the mental faculties. After 35 years of age we never need more than eight hours, unless it is to "catch up." The cry of doctors ten years ago was to build up the body, but building the mind is equally, if not more, important.

GOVERNMENT POWDER PLANT.

Manufacture of Smokeless Article to Be Begun Very Shortly at Indian Head.

Manufacture of smokeless powder by the government will shortly be started at the Indian Head proving grounds. The buildings of the plant are practically completed. The machinery has been delivered and its installation will be accomplished soon. In order to avoid injury to the proving grounds the plant has been established on a tract of land several miles away, and the two points are connected by a railroad.

The factory and the railroad are to be operated by an electric plant, which has been established in the power house. The powder plant comprises a nitric acid factory, cotton washing house, cotton drying house, cotton storehouse, ether factory, pulping and poaching house, hydrating house, mixing house, press house, nitrating house, solvent recovery house, four powder dry houses, packing house, two magazines, a stand pipe for water supply, with a 300,000 gallons capacity and acid storing and mixing tanks.

Rear Admiral O'Neill, chief of ordnance, asserts that there is no intention on the part of the government to enter into competition, except as to quality, with private manufacturers.

Experiments will be made at the factory with a view of improving the quality of the powder. There is a disposition on the part of the private manufacturers to secure a limitation by specific provision of the amount of powder which the government factory shall turn out.

NANSEN'S PLANS.

To Carry Out Hydrological Studies Around Iceland in Specially Constructed Vessel.

Herr Fridtjof Nansen has been interviewed by a correspondent of the Lokal Anzeinger. He was passing through Berlin on his way to Breslau.

Speaking on the subject of his future plans and the late Andre, he said that he would leave Christiania on May 15, in order to carry out hydrological studies around Iceland for the Norwegian government.

A specially-constructed vessel has been ordered for this voyage. It will be similar to the Fram, but smaller. The expedition will return in the autumn.

In reply to the question: "Do you intend to proceed to the Arctic regions again?" Herr Nansen said that he had certain plans in view which, for the present, he preferred to keep secret. As to Andre, Herr Nansen said: "I believed as long as possible in his return, making the most liberal allowance of time for his reappearance, but I no longer have any hope

"I do not believe that he is living; otherwise we should certainly have heard of him. All that can be looked for now is the recovery of his body."

Stamping Out a Nuisance.

A London magistrate has made an example of one of those pests of the street who cry false war news. He said he would like to see them prosecuted for obtaining money under false pretences by selling papers which do not contain the news they bellow in raucous tones. For that offense the penalty would be more severe than a fine of 20 shillings, or seven days' imprisonment, which the magistrate imposed in the case before him.

A Serious Lack.

Even if we do show skyscraper models at the Paris exposition, says the Chicago Record, visitors will have no idea what they are like without the elevator boy to order patrons around.

Steel Production.

In 1850 there were 71,000 tons of steel made in the whole world. In 1898 the United States alone made 9,075,000 tons.

NO FOREIGN ORDERS.

Russia Places Contracts for Freight Cars with Home Firms.

Takes This Position in Equipping Trans-Siberian Railroad Because Her Large Manufactories Were Shutting Down.

According to the statements of a gentleman representing the Russian government, who has just returned from a visit to St. Petersburg, American manufacturers must not look to the immediate receipt of any large contracts for equipment and material for the Trans-Siberian railroad.

The gentleman referred to, who is in close touch with the officials of the Muscovite government, said:

"Prince Hilkoff, the Russian minister of ways and communications, and M. De Witte, the finance minister, are entirely opposed at the moment to sending heavy contracts out of the country. This decision has been arrived at in view of the fact that several of the large Russian manufacturing concerns are shutting down through lack of work. Orders for 5,000 freight cars for the Trans-Siberian road were being awarded just as I left the capital to four Russian concerns that were on the eve of suspending operations because of the dullness in trade. In fact, these firms were actually in the hands of receivers, owing to financial embarrassment. The cars are to be delivered inside of one year. I was told by one of the principal engineers in the ministry of ways and communications that the Trans-Siberian road will require 15,000 cars in all. So that as contracts for 5,000 cars have been placed, as above stated, 10,000 more will be ordered.

"Contracts for bridges estimated to be worth some $500,000 have just been placed with Russian manufacturers. Such proceeding was actuated partly by the ministers' policy, but it was also found that while further fostering native industries by awarding the contracts to Russian bridge-makers, the latter offered additional advantages, as they undertook to deliver the material by June, whereas the best inducement as to delivery that American bridge manufacturers could make was completion of the contracts by November next."

GREW BONES BY THOUGHT.

John Espy, of Xenia, Ohio, Reproduces Four Inches of Crushed Limb.

S. W. Winter, who lives at No. 201 First avenue, Joliet, Ill., vouches for a case similar to the one published in the Chicago Inter Ocean in which Mrs. S. V. Hughes-Graham, of Chicago, told of the growing on of a finger by the power of thought.

John Espy, of Xenia, O., a cousin of Winter's, succeeded in reproducing by mental process four inches of bone in the lower part of his leg between the knee and the ankle. Some years ago Espy was driving a team of horses hitched to an old-fashioned thrashing machine. The horses ran away, the machine was overturned, and Espy's leg was caught between the wheels and crushed to a jelly. He was taken to Xenia, O., and physicians declared at once that the only way to save his life was to amputate the leg at the knee joint. Young Espy declared that he would rather take his chances and try to save the leg. The wounded limb was bandaged and put in an improvised swing.

At the end of six weeks the crushed bone had worked out, leaving about four inches of boneless, bruised flesh. The doctors continued to insist on amputation, but the boy and his parents stuck to their belief that the bones would grow in again, and thought all the time of such a miraculous cure. Within three weeks from the time the old bone came out the new bone grew in. The leg became as strong as ever, but a trifle shorter, so that Espy walked with a very slight limp.

TO SING GERMAN LULLABIES.

Chicago Public School Children Will Be Taught Simple Ditties.

German lullabies are to be sung in Chicago public schools. Kindergarten and primary grade pupils are to daily sing simple songs of Germany, as they now sing the simple songs of English-speaking countries. The German committee of the board of education decided on the innovation. Trustee Joseph S. Schwab said:

"I believe German songs will prove a wonderful aid in the teaching of German. Our youngest pupils will become familiar with German words, phrases and expressions, and when they come to take up the study of German regularly they will find it comparatively easy. In addition German children will have the pleasure of learning the melodies of the 'fatherland,' songs which their parents know and love. The plan is to introduce simple songs, somewhat similar to those in English now sung by the children every day. Germany is the land of music, and her songs are well worthy to be sung everywhere.

Need Disciplining Also.

A Philadelphia man has been sent to jail for a year for selling copies of Daudet's story of "Sapho." Up to the hour of going to press, says the Chicago Times-Herald, nothing has been done to the fools who bought the books.

Library of Small Books.

The largest library of small books in the world belongs to a Frenchman, who boasts that he can pack 700 of his pocket editions in a single portmanteau.

SONS AND FATHERS.

A Chicago Man Pays the Debts of His Dead Sire.

Honorable Conduct of Simeon B. Chapin Who Wipes Out $40,000 Liabilities Long Since Outlawed and Forgotten.

Simeon B. Chapin has paid in full all the claims against his father, the late E. D. Chapin, a board of trade operator, who met with business reverses years ago, owing between $35,000 and $40,000 after he had given his last cent to his creditors. Mr. Chapin was under no obligation to assume his father's liabilities. He was a boy when his father failed. All the claims had been outlawed years ago and the creditors had forgotten that the deceased Mr. Chapin owed them anything. They had dismissed the accounts from their minds long ago, and when the son handed checks to them they were as surprised as pleased. Many of them were in doubt at first as to the fact that they were creditors.

Mr. Chapin paid what he could, but when he died, 17 years ago, there was still nearly $40,000 of unsettled claims in creditors' books, and these were transferred to the profit and loss accounts on the ledgers long ago, nobody expecting to realize a cent on them.

Mr. Chapin, Jr., was a schoolboy when his father died. Shortly after the latter's death he entered the office of Armour & Co., and a few years later went into the brokerage business for himself, making a success.

At the beginning of this year he felt able to pay all claims against his father, and through agents who were old friends of his father rounded up all the latter's creditors and offered them dollar for dollar on their claims. They were surprised by the offer and accepted it gladly. Since then Mr. Chapin has wiped out all the indebtedness.

"We have been paid in full and it was a pleasant surprise," said Mr. Schwabacker. "The claim was outlawed long ago, and even if it had not been we had no claim on the son. He was under no obligation to pay it, and it certainly was a most creditable act. His action is most honorable."

"I had forgotten all about my claim," said John Cudahy. "The fact that the father owed me anything slipped from my memory long ago, and you can imagine that I was surprised when the young man handed me a check for $1,400, which was due Cudahy & Stever when I was in the commission business. It is a pleasure to tell of the honorable act of the young man."

TINY SKYSCRAPERS.

Models of America's Tall Buildings Planned for the Exposition at Paris.

Models of modern skyscrapers are to be exhibited at the Paris exposition, according to an announcement made by Willard A. Smith, who is taking Commissioner General Ferdinand W. Peck's place in the United States while the latter is in Paris. Mr. Smith is director of the department of civil engineering and transportation. He is regarded as one of the best authorities on engineering in the United States. He is the editor of the Railway Review. During the world's fair he was chief of the transportation department.

"There is not a skyscraper constructed with the steel skeleton method in all Europe," he said, "and the models which are to be shown will be of the greatest importance to the foreign architects. Manufacturers interested in steel construction work have aided financially in this exhibit and we have made a duplicate model of the Broadway Chambers building, an 18-story structure which is now in course of erection in New York.

"There will be two models, each ten feet high. One of them will show the building complete, covered with stone at the base and terra cotta in the upper stories. The other is a model of the steel skeleton, which will show the manner in which the beams are joined, parts of the fireproof tiling, elevators in operation and the plumbing in detail."

KISSED BY FAIR SINGERS.

Grau Is Congratulated by Members of His Company for Honor Conferred Upon Him by France.

There was an unusual ceremony the other day at the Metropolitan opera house, New York, the occasion being the presentation to Manager Maurice Grau by all the members of the opera company of a token of congratulation on the honor recently conferred on him by the French government in creating him a Chevalier of the Legion of Honor. Standing in front of the draped easel and addressing Mr. Grau, Edward Lauterbach made the speech of presentation. Mr. Lauterback said that France had reflected credit on herself, and that Mr. Grau's elevation to the rank of chevalier of the legion was the more gratifying in view of the fact that although a native of France he was a citizen of the United States.

"I thank you from the bottom of my heart," replied Mr. Grau. "I can only say that without your loyal support all my efforts would have gone for naught. It is to you that the greater share of the credit is due."

Mme. Eames embraced the manager and kissed him on both cheeks, her example being followed by Mlle. de Lussan and almost all the other women.

Germany's Big Boats.

Germany has 23 boats of over 17,000 tons' capacity each.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Lettres répandue en Louisiane et dans tous les États du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année Edition quotidienne. $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur, améliorée, du Troisième District,

Formant l'encoignure sud-est des rues Chartres et St Ferdinand.

George H. Dunbar vs Crescent Jute Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 61,768—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 mai, 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, (anciennement Moreau) St Ferdinand, Peter, (anciennement Levée) et Press, formant le coin sud-est des rues Chartres et St Ferdinand et mesurant par arpentage actuel et possession présente, cent cinquante-six pieds deux pouces et sept huitièmes de face à la rue de Chartres, cent cinquante trois pieds un pouce et six-huitièmes de face à la rue St Ferdinand par les profondeurs suivantes, à savoir: cent soixante pieds huit et six huitièmes de pouces sur une ligne commençant à la rue de Chartres et parallèle à la rue St Ferdinand à une distance de sept pouces et parallèle à la façade du mur de la Levee Cotton Press, mais lesquels sept pouces sont une partie de la réserve de deux pieds faite premièrement par la Cotton Press, cent pieds de profondeur sur une ligne commençant à la rue St Ferdinand et parallèle à la rue de Chartres, de là à un angle droit courant sept pieds sept pouces vers la rue Peters sur une ligne parallèle à la rue St Ferdinand et alors cinquante-six pieds deux et quatre huitièmes de pouce sur une ligne parallèle à la rue de Chartres courant à la propriété de la Levee Cotton Press à la fin de la profondeur mentionnée ci dessus en premier lieu. Le tout conformément à un plan d'arpentage et mesure fait par Paul A. D'Hémécourt, le premier jour d'avril 1881 et annexé à un acte de vente de ladite propriété à ladite Crescent Jute Mfg Company, passé pardevant G. Le Gardeur Jr., notaire en cette ville, le 28me jour de mai 1881 et par lequel dit acte la Crescent Jute Mfg Company est devenue l'acquéreur et propriétaire de ladite propriété, le même étant enregistré dans le bureau des Transferts de la Paroisse d'Orléans dans le Livre 115, folio 435. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une manufacture de briques nouvellement bâtie et autres bâtisses, et les machines, outils et toutes autres propriétés qui s'y trouvent et y appartiennent.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Harry H. Hall, avocat pour le plaignant.
14 avril—14 20 27—mai 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur du Premier District,

Rue des Magasins entre les rues Poeyfarre et Calliope.

James T. Rodi vs les Héritiers de Mme O. T Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 61,821—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 mai 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, Nos 25 et 26, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 158, borné par les rues Magasins, Camp, Poeyfarre et Calliope. Le lot No 25 mesurant vingt sept pieds de face à la rue Magasin par cent trente pieds de profondeur et lot No 26 mesurant vingt six pieds de face à la rue Magasins sur cent vingt de profondeur, d'après un devis de L. H. Pillié, daté le 11 octobre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles Louque, avocat du plaignant
14 av—14 20 27 mai—4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente Importante par le Shérif Civil, à 12 mois de crédit, de la balance du Contenu, etc., du local No 912 rue Canal.

Consistant en un lot immense et bien assorti de papeterie, bric-à-brac, gravures, aquarelles, articles de fantaisie, matériaux d'artistes, joux, peintures, livres, etc. etc. Ainsi que les installations, vitrices, comptoirs, meubles, etc., et autres articles dans cette ligne d'affaire, trop nombreux à détailler, étant le contenu entier et installations, etc., d'un magasin de papeterie, en gros et en détail, des mieux connus et des plus beaux en cette ville,

912 RUE DU CANAL,
CONNU COMME SEEBOLDS.

Dans l'affaire de

Mme A. de Grilleau et als vs Mme Lisette Boehm, femme de W. E. Seebold.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 61,609 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits le LUNDI, 16 avril 1900 à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I Toutes les propriétés mobilières et effets non vendus de la première vente dans le local No 912 rue Canal, occupé comme magasin de papeterie, d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Celle-ci étant la deuxième et dernière enchère, ladite propriété sera définitivement vendue en lots aux plus hauts et dernières enchérisseurs respectivement, pour ce que cela rapportera, à douze mois de crédit; les acheteurs fournissant bons, avec bonne et solvable sécurité, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement. Les acquéreurs auront au moment de la vente à déduire du montant de leurs enchères et à payer comptant leur proportion des frais et charges, etc., laquelle s'élèvera en tout à environ $250.

II. Aussi, au même endroit et à la même heure.

Un lot de propriétés mobilières dans lesdits lieux, non offerts à la première vente consistant en un lot de portraits, peintures, meubles de bureau, tabouret, moteur électric, presses, et divers etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carroll et Carroll avocats des plaignants.
4 avril—4 5 11 14 15 16

Pilules Régularisantes
—DU—
DR J. B. PEREZ
Pour les Femmes
Le plus sûr remède pour toutes les irrégularités féminines. Vendues par tous les pharmaciens. Bureau, 714 N. Remparts, en face de la Place Congo. 6 jan—1an

RHEUMATISM AND GOUT

Sont guéris positivement par la LIQUEUR OU LES PILULES de LAVILLE. Des Médecins éminents les prescrivent avec succès dans toute l'Europe pour le traitement des CAS LES PLUS COMPLIQUÉS et les PLUS REBELS. Pamphlets donnant toutes les informations seront envoyés par E. FOUGERA & CIE, 26 30 N. William St., N. Y

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, du Troisième District,

Connue comme le cottage double Nos 2247 et 2249 rue St Claude, entre les rues Marigny et Mandeville.

Lawson F. Garic vs Mme P. Monk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 61,606—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 avril 1900, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numero municipal 391, borné par les rues St Claude, Marigny, Mandeville et Marais, et mesurant environ trente pieds de face à la rue St Claude sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le dit lot est désigné sur les rolls d'assessement de la paroisse d'Orléans par le numéro dix-neuf, et est borné d'un côté par le lot numéro dix huit, appartenant à la propriété de Wappler, et de l'autre côté par le lot numéro vingt appartenant à M. Ovile Biondin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Walter L. Gleason, avocat pour le plaignant.
23 mars—23 24 30—avril 5 12 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de deux terrains de valeur dans le Sixième District.

Sur la rue Upperline, entre les rues Remparts et Dryades.

(La rue à l'arrière étant la rue Robert)

Edgar Grima vs Anna Donnella, tutrice, etc

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,739—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 mai 1900, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre contigus situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 492, borné par les rues Upperline, Dryades, Remparts et Robert désignés comme lots Nos 6 et 7, sur un devis de S. G. De Lisle, voyer, daté le 16 septembre 1891, et annexé pour référence à un acte de Beu. J. Ory, notaire, daté le 18 septembre 1891, et mesurant chacun trente et un pieds quatre pouces quatre lignes de face à la rue Upperline, la même largeur dans le fond sur cent cinquante pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
Chas F. Claiborne, avocat pour le plaignant
7 avril—7 12 20 27—mai 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District,

Formant le coin de la rue Claiborne et de la Promenade Carondelet, dans l'îlet borné par lesdites rues et les rues St Pierre et Derbigny.

William G. Vincent, Agent vs Mme E. A. Cassaru et a s.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 58,994—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 mai 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 211, borné par les rues Claiborne, St Pierre et Derbigny et la Promenade Carondelet, lequel lot est désigné par la lettre A sur un devis de Geo. De Armas, député-voyer, annexé à un acte de vente passé pardevant Alcée J. Villeré, notaire, le 23 janvier 1896, et mesurant vingt-quatre pieds trois pouces six lignes de face à la rue Claiborne, trente-huit pied et six pouces de profondeur et face à la Promenade Carondelet. Vingt huit pieds huit pouces sur une première profondeur sur le côté de la rue St-Pierre, de six quatre pieds deux pouces sur une ligne courant vers la Promenade Carondelet, de la douze pieds six pouces cinq lignes sur une deuxième profondeur à la ligne du fond et vingt-un pieds neuf pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
B. B. Forman, avocat pour le plaignant.
31mars—31—avril 5 12 20 27 mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur et Améliorée dans le Quatrième District.

Connue comme le No 2207 rue Water et No 2208 rue Tchoupitoulas (traversant l'îlet) entre les rues Jackson et Philip.

Frank Sonntag vs Frederick Rockel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,625—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 26 avril 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant incluant tous les droits d'alluvion, situé dans le Quatrième District de cette ville, autrefois faubourg Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Water (fleuve Mississipi), Philip, Tchoupitoulas, (autrefois Levée) et Jackson, désigné par le numéro quatre sur un plan fait par Hahn et Thompson, daté le 2 février 1813 déposé dans les archives de H. B. Cenas, alors notaire dans cette ville, et mesurant environ vingt et un pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur quatre vingts pieds de profondeur ou plus entre lignes parallèles, avec une largeur de vingt et un pieds quatre pouces sur la rue Water.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.
P. Crabites, avocat pour le plaignant.
24 mars—24 25 30—avril 5 12 20 26

AVIS AUX CREANCIERS

Charter Oak Stove and Range Co et als versus Henry Rice & Son et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,822—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George Fuchs, receveur dans cette affaire, de ses recettes et déboursé, pour le mois de mars 1900, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats
11 avril—11 14 20

S. Hernsheim vs The Independent Cotton Oil Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Emanuel Steinhardt, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois de mars 1900 ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
11 avril—11 14 20

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Partage

MARDI, 8 MAI,

D'une propriété de choix et rémunérative du Troisième District, à savoir:

No 1207 rue FELICIANA.
Nos 1242-44 rue CLOUET, coin URQUHART.
No 1131 rue CLOUET.
Nos 1236-38 rue CLOUET, coin URQUHART.
Nos 1128-30 rue CLOUET, coin MARAIS
No 1400 rue CLOUET, coin VILLERE.
No 3112 rue MARAIS, et
Le lot vacant dans l'îlet borné par les rues CLOUET, LOUISA, VILLERE et URQUHART.

En l'affaire intitulée: Successions de WILLIAM SILBERNAGEL et ANNA MARIA SILBERNAGEL.

Consolidées.

No 30 966—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division ..

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, le 8 MAI 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29me jour de mars 1900, et signé le 1me jour d'avril 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Successions de William Silbernagel et Anna Maria Silbernagel, consolidées No 30 966, du dossier de la susdite cour je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais Féliciana et Urquhart, désigné par le No 21 sur un plan de P. C. Boutonnaquié, architecte déposé pour référence en l'étude de Octave Morel, ancien-nom notaire en cette ville, d'après lequel ledit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Feliciana sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles et est connu comme le numéro municipal 1207 rue Féliciana.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois retiré de la rue, contenant galeries de devant et de côté, quatre chambres, cuve, hangars, etc., grande cour avec allées briquetées banquette pavée en briques. Revenu $7 00 par mois.

2° Un autre lot de terre avec améliorations, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite ci-dessus et désigné comme lot No Onze formant le coin des rues Clouet et Urquhart, mesurant trente-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Clouet sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur et face sur la rue Urquhart entre lignes parallèles, et est désigné par les numéros municipaux 1242 et 1244 rue Clouet.

Les améliorations consistent en une résidence, buvette et magasin d'épicerie

La maison est recouverte en ardoises construite en bois et contient épicerie et bar, cinq grandes chambres, grande mansarde, hangars, cuve etc.

3° Un autre certain lot de terre et semblables avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans ledit troisième district dans l'îlet borné par les rues St Claude, Marais, Clouet et Louisa, formant le coin des rues Clouet et Marais et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Clouet sur cent vingt-six pieds onze pouces et une ligne de profondeur et face à la rue Marais et est désigné par le No municipal 1131 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, couvert en ardoises, contenant trois chambres de chaque côté, cuves, hangars, etc., allée d'un côté, trottoir pavé en briques et se loue $14 par mois. Dans le fond de la propriété ci-dessus est un petit cottage simple, connu par le No municipal 3112 rue Marais, et se loue $5 par mois, contenant trois chambres, hangar, cuve, etc.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Troisième District et dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, désigné par le No 21 sur un plan de P. C. Boutonnaquié, architecte déposé pour référence en l'étude de Octave Morel, ancien-nom notaire en cette ville, d'après lequel ledit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Feliciana sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles et est connu comme le numéro municipal 1207 rue Féliciana.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois retiré de la rue, contenant galeries de devant et de côté, quatre chambres, cuve, hangars, etc., grande cour avec allées briquetées banquette pavée en briques. Revenu $7 00 par mois.

2° Un autre lot de terre avec améliorations, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite ci-dessus et désigné comme lot No Onze formant le coin des rues Clouet et Urquhart, mesurant trente-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Clouet sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur et face sur la rue Urquhart entre lignes parallèles, et est désigné par les numéros municipaux 1242 et 1244 rue Clouet.

Les améliorations consistent en une résidence, buvette et magasin d'épicerie

La maison est recouverte en ardoises construite en bois et contient épicerie et bar, cinq grandes chambres, grande mansarde, hangars, cuve etc.

3° Un autre certain lot de terre et semblables avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans ledit troisième district dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Clouet et Louisa, formant le coin des rues Clouet et Marais et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Clouet sur cent vingt-six pieds onze pouces et une ligne de profondeur et face à la rue Marais et est désigné par le No municipal 1131 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, couvert en ardoises, contenant trois chambres de chaque côté, cuves, hangars, etc., allée d'un côté, trottoir pavé en briques et se loue $14 par mois. Dans le fond de la propriété ci-dessus est un petit cottage simple, connu par le No municipal 3112 rue Marais, et se loue $5 par mois, contenant trois chambres, hangar, cuve, etc.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Troisième District et dans l'îlet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, commençant à une distance de trente et un pieds sept pouces et quatre lignes du coin des rues Clouet et Urquhart et mesure quarante-six pieds et six pouces de face à ladite rue Clouet sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et est connu comme le numéro municipal 1236 rue Clouet.

Les améliorations consistent en deux jolis cottages simples en bois, couverts en ardoises contenant chacun quatre chambres, citernes, hangars, allées pavées, banquette en briques, et loués à raison de $7 par mois chacun.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans ledit Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Clouet Marais, St-Claude et Féliciana, désigné par le No cinq, dans l'îlet No douze, formant l'encoignure des rues Clouet et Marais et mesurant trente et un pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Clouet sur cent dix sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Marais. Ladite propriété est désignée par les Nos municipaux 1128 et 1130 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois couvert en ardoises et contenant de chaque côté quatre chambres, citernes hangars, etc., allée sur un côté et loué pour $14 par mois.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Girod ou Villeré, Féliciana et St. Jean Baptiste ou Robertson, désigné par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 23 août 1881 ledit lot formant l'encoignure des rues Clouet et Villeré, et mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Clouet sur cinquante deux pieds de profondeur et façade à la rue Girod ou Villeré, et la dite propriété est désignée par le No municipal 1400 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté trois chambres citerne, etc.

7° Un certain lot vacant de terre, ensemble avec tous les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Louisa, Villeré et Urquhart, désigné comme le No vingt six, sur un plan dressé par L. J. Pillié, daté le 17 mai 1833, déposé en l'étude de W. Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit lot ayant, en mesure anglaise trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent dix-sept pieds dix pouces et quatre lignes.

Termes et conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, en un un an et deux ans à huit pour cent par an d'intérêt, garanti par des billets des acquéreurs, portant hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis et doit être fait avec l'encanteur au moment de l'ad